

Sont nommés scrutateurs :

Mme Eveline Bourquin et M. Raymond Bassin.

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.**

Le dépôt public du procès-verbal a été publié dans l'Echo du Bas-Vallon, il a été déposé dans les 30 jours au bureau municipal où il pouvait être consulté.

Ce point de l'ordre du jour étant à traiter obligatoirement, l'entrée en matière n'est pas débattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Lors de notre dernière assemblée il a été demandé de mettre le PV sur notre site Internet, le Conseil municipal étant favorable à cette proposition le Président demande l'avis de l'assemblée. Cette dernière donne également un avis favorable. Le PV de cette assemblée sera publié sur notre site Internet en plus du dépôt public à l'administration.

2. **Discuter et éventuellement approuver la création du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.**

M. Patrick Villard, commandant des SP fait la présentation du projet de la création du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin à l'aide d'un beamer.

Ce projet a été élaboré par un groupe de travail présidé par M. Franck Reichert et avec le soutien de M. Michel Walthert de l'OACOT.

Quelques points ont été modifiés par rapport au projet présenté l'année dernière, un budget a été établi avec la collaboration des caissiers de chaque commune ainsi qu'un plan financier sur 10 ans.

M. Villard rappelle que les sapeurs-pompiers sont volontaires et que leur travail consiste principalement à lutter contre le feu, les inondations et à détruire les nids de guêpes.

En cas de fusion l'AIB va tripler la subvention que les corps touchent actuellement.

En cas de non fusion chaque commune devrait être équipé d'un véhicule tonne-pompes de 10 tonnes d'une valeur de Fr. 350'000.00. L'ensemble des communes serait perdant, actuellement un déficit de Fr. 139'000.00 est budgété pour les 4 communes alors que selon le budget du syndicat ce déficit serait de l'ordre de Fr. 67'000.00 pour 2007.

Actuellement, les frais des SP se montent à Fr. 76.00/habitant pour Vauffelin ; avec une fusion, ils passeront à Fr. 59.40/habitant.

M. Villard demande de prendre une décision de principe sur la création de ce syndicat et au nom des sapeurs-pompiers il demande de voter oui.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion sur le fond. Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote sur le principe de la création de ce Syndicat ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et sans opposition l'assemblée accepte la création du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin,

Plagne, Romont et Vauffelin.

3. **Discuter et approuver le règlement d'organisation du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.**

Ce règlement d'organisation a été élaboré pour régler tous les points du Syndicat, devoirs des communes affiliées, organisation, assemblée des délégués, nombre de voix attribuées à chaque commune affiliée, crédit, conseil, organe de vérification des comptes, personnel, droits politiques, sortie du syndicat, etc.

Ce règlement comporte 74 articles.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion sur le règlement d'organisation du Syndicat de communes.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote sur ce règlement ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et sans opposition l'assemblée accepte le règlement d'organisation du Syndicat de communes des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.

4. **Discuter et approuver le règlement d'organisation des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.**

Ce règlement d'organisation des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin règle tous les problèmes liés aux sapeurs-pompiers, les tâches, obligation de servir, taxe d'exemption, cours, cadres et spécialistes, plan d'exercices, compétences, etc.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion sur le règlement d'organisation des Sapeurs-pompiers.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote sur ce règlement ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et sans opposition l'assemblée accepte le règlement d'organisation des Sapeurs-pompiers des communes de Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin.

Au nom de la commission d'étude et de l'état major des SP le commandant Patrick Villard remercie l'assemblée pour l'acceptation de la création du syndicat et les règlements y relatifs.

Au nom de la municipalité, le Président de l'assemblée remercie M. Patrick Villard pour la présentation très claire de ces trois points de l'ordre du jour ainsi que la commission d'étude pour l'excellent travail fourni pour l'élaboration de ce projet.

5. **Discussion et approbation du budget 2007, la quotité d'impôts, la taxe immobilière, la taxe des chiens, la taxe des déchets, la taxe de séjour.**

Le budget est présenté par Mme Ariane Gerosa, administratrice des finances.

Le budget 2006 a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 novembre 2006, la base de calcul est la suivante :

| | | |
|-----------------------|---|-----------------|
| Quotité d'impôts : | 2,2 | sans changement |
| Taxe immobilière : | 1,5‰ | sans changement |
| Taxe des chiens : | Fr. 50.00 par année et par bête | sans changement |
| Taxe des eaux usées : | Fr. 14.00/UR et Fr. 2.40 le m ³ | sans changement |
| Déchets : | Fr. 200.00 par ménage | sans changement |
| | Fr. 150.00 par personne seule et personne seule élevant son/ses enfant(s) | |
| | Fr. 200.00 par entreprise/société | |
| Taxe de séjour : | Fr. 35.00 par chambre ou Fr. 1.00 par nuitées | sans changement |

Le budget 2007 boucle par un excédent de revenus de **Fr. 138'800.00**.

Mme Gerosa commente les différentes rubriques au rétroprojecteur en expliquant les différences par rapport aux comptes 2005.

L'excédent de revenus de Fr. 138'800.00 est principalement dû à la dissolution d'un compte de provision de Fr. 250'000.00 qui avait été constitué pour les abris de la protection civile. Selon le rapport de révision, les conditions du maintien de cette provision ne sont plus réunies, elle doit être dissoute et les moyens dégagés alimentent la fortune nette. Le montant à disposition peut servir aux investissements éventuels futurs.

M. Herrmann remercie notre caissière pour sa présentation précise du budget 2007.

Le Président ouvre la discussion, la parole est donnée à l'assemblée.

Question de M. Patrick Villard

Selon l'information transmise par les journaux les hôpitaux seront repris par le canton dès 2007. Certaines communes ont publié le montant qui leur sera versé ; quand est-il pour notre commune ?

Réponse de Mme Micheline Huguelet Cuixeres

Notre commune va toucher environ Fr. 70'000.00, ce montant n'est pas pris en compte dans notre budget, car la décision est intervenue après l'élaboration de ce dernier. Le canton versera cet argent au syndicat dans le courant 2007.

Question de M. Gouillon

Question concernant les eaux usées « j'ai un robinet de jardin qui représente 5 ou 10 UR à raison Fr. 14.00 par UR cela me paraît cher ».

Réponse de Mme Gerosa

Les UR des robinets de jardin sont déduits sur la taxe des eaux usées mais pas sur celle de l'eau propre qui est facturée par le SEPVF.

Question de M. Rais

Pourquoi nos impôts sont-ils les plus hauts de suisse ?

Réponse de Mme Gerosa

Pour l'instant nous ne pouvons pas envisager une baisse d'impôts, car l'on a très peu de marge de manœuvre pour l'élaboration de notre budget et l'on serait en déficit en cas de baisse de la quotité.

M. Simonin précise que nous ne sommes pas la commune avec la quotité la plus élevée de suisse ni même du canton.

Question de Mme Bourquin

Que fait-on avec l'argent de la taxe de séjour ?

Réponse de Mme Gerosa

Nous avons facturé la taxe de séjour pour la 1^{ère} fois en 2005, ce montant est mis à disposition pour l'achat de fleurs et tout ce qui touche au tourisme.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président expose la procédure de vote ; le scrutin secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert et à une très grande majorité et un avis contraire, l'assemblée accepte le budget 2007 avec un excédent de revenus de **Fr. 138'000.00** et une quotité d'impôt à **2,2** et les taxes communales suivantes :

- la taxe immobilière à 1,5 ‰,
- la taxe des chiens à Fr. 50.- par année et par bête,
- la taxe sur les déchets à Fr. 200.- par ménage et Fr. 150.- pour les personnes seules et les personnes seules élevant son ou ses enfants, Fr. 200.- entreprise/société,
- la taxe de séjour de Fr. 35.00/chambre ou Fr. 1.00/nuitée.

6. Discuter et approuver le règlement du service dentaire scolaire et barème des contributions

Mme Micheline Huguelet Cuixeres présente le point 6.

Notre règlement du service dentaire date de 1981, nous avons adapté le règlement type du canton et pris exemple également sur celui des communes voisines.

Les communes ont l'obligation d'encourager le traitement dentaire des enfants qui fréquent l'école infantine et l'école primaire.

L'ancien règlement comportait 2 articles et le nouveaux 7, qui sont mieux détaillés. Le choix du dentiste est laissé libre aux parents et l'examen est pris en charge par la commune. Un barème fait également partie de ce règlement pour aider les familles à faible revenu dont leurs enfants ont des traitements assez lourds, la caisse maladie rembourse une partie et ensuite en fonction du revenu imposable la commune peut prendre en charge une partie des frais.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote ; le scrutin

secret n'est pas demandé.

Au scrutin ouvert, l'assemblée accepte à l'unanimité le règlement du service dentaire scolaire et le barème des contributions sans avis contraire.

7. Election :

pour le Conseil municipal : - un(e) Conseiller(ère) municipal(e)

M. Simonin, Maire informe que malgré l'annonce parue dans l'Echo du Bas-Vallon aucune proposition n'est parvenue au Conseil municipal et par conséquent, ce dernier n'a pas de proposition à faire.

L'entrée en matière n'ayant pas à être débattue, la discussion est ouverte. Le Président demande si l'assemblée a des propositions à formuler.

L'assemblée n'ayant pas de proposition M. le Président prend note qu'il n'y a pas de proposition et que ce point sera repris lors de la prochaine assemblée.

8. Fusion des communes du Bas-Vallon : information.

Le Président passe la parole à Mme Micheline Huguelet Cuixeres pour l'information sur le projet de fusion.

Mme Huguelet Cuixeres fait part du vœu des membres du comité de pilotage de ce projet pour qu'un point « information » soit à l'ordre du jour de chaque assemblée municipale des communes du Bas-Vallon.

Ce soir, elle a le plaisir de présenter le logo qui a été élaboré par M. Pierre Cochet de Plagne et qui sera utilisé par toutes les communes du Bas-Vallon le plus souvent possible en complément de l'emblème de chaque commune.

Question de M. Michel Huguelet

Où en est le projet de fusion ?

Réponse de Mme Huguelet

On avance gentiment, pour l'instant l'étude n'est pas encore terminée.

Question de M. Bourquin

Quand la fusion est-elle prévue ?

Réponse de M. Simonin

Nous sommes encore en phase d'étude. Actuellement le travail des administrations communales est analysé et le groupe de travail vient de passer deux jours pour approfondir l'aspect politique. Le coordinateur va rendre son travail dans le milieu de l'année prochaine et les citoyens des 6 communes seront informés en même temps.

9. Divers et imprévus

Le Président passe la parole à l'assemblée en précisant que nous ne pouvons pas prendre de décision sous ce point « divers et imprévus », mais que des propositions peuvent être faites pour une prochaine assemblée.

- M. Rais demande au Conseil de prendre des mesures pour faire nettoyer la route près des carrières.

M. Simonin prend note de cette demande.

- M. René Huguelet demande que le conseil intervienne auprès du canton pour que la route cantonale soit refaite.

M. Simonin prend également note.

Mme Tosin informe qu'elle a participé à l'assemblée de Celtor à 19h ce soir. Elle fait part des propositions de prestations gratuites offertes par Celtor concernant le ramassage des déchets de notre commune, à savoir : dès 2007, le ramassage des cartons, du papier et des déchets encombrants sera organisé une fois par mois. Lors de notre dernière assemblée une intervention avait été faite dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, le Président clos l'assemblée en remerciant les deux scrutateurs, les membres du Conseil, le personnel communal et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et informe que le Conseil invite les citoyens à partager le verre de l'amitié.

Assemblée municipale levée à 21h05h.

Au nom de l'Assemblée municipale

Le Président

La secrétaire

Christian Herrmann

Josiane Richard